LA POTINIÈRE porte préjudice, à l'attractivité touristique de TRÉBEURDEN, mais pour combien de temps encore ?

Durant ces trois dernières décennies, trois permis de construire et un permis de démolir ont été accordés : les travaux n'ont jamais été réalisés.

Monsieur Hubert du Boisbaudry, propriétaire majoritaire de cette bâtisse en ruine, se targue, dans son mémoire déposé au Tribunal Administratif le mois dernier, de vouloir sauvegarder les intérêts des habitants et commerçants du quartier.

Pour autant, répondant aux inquiétudes de notre association en matière de délais de réalisation dudit projet et du coût estimé de la construction, il a déclaré, « qu'il avait 3 ans pour commencer les travaux et qu'aucun chiffrage n'avait été fait ».

Nous avons eu connaissance d'une garantie d'emprunt forfaitaire d'un million d'euros et d'un accord de paiement (illégal) par la commune du loyer des commerces qui ne seraient pas loués.

Le maire a refusé de conditionner cette participation financière à une clause de délai de réalisation, assortie de pénalités de retard. Bien qu'imposé par la loi, il a aussi refusé de réclamer les comptes certifiés de la société EOLARMOR de monsieur du Boisbaudry à laquelle la collectivité s'est engagée à accorder sa garantie.

Le propriétaire fixe un cap de trois ans pour démarrer les travaux, il n'est pas capable de projeter une date de réalisation.

Le permis actuel contesté, ne peut en aucun cas constituer une garantie de mettre un terme à cette situation. Il permettrait néanmoins, de continuer pour trois ans encore, la mise en vente de ce permis à une société capable de réaliser les travaux et d'accepter les prétentions de monsieur du Boisbaudry.

Les services de l'État ont fixé l'estimation de La POTINIÈRE à 285 000 €. La mairie dans un premier temps, a proposé de prendre à sa charge la construction du bâtiment en rétrocédant, des appartements aux propriétaires actuels, selon le prix du m^2 qu'elle escomptait, pour 1,2 million d'euros. AVENIR DU LITTORAL avait évoqué la notion de délit de favoritisme.

Le permis de construire est une prérogative exclusive du maire. L'association, n'a aucun pouvoir de décision, elle se contente de défendre le respect de la loi et les règlements applicables votés par le conseil municipal.

Quel crédit peut-on accorder aux affirmations de ceux qui prétendent en finir définitivement avec la Potinière? Ils font confiance à monsieur du Boisbaudry qui espère trouver une solution d'ici 3 ans ?

Mais encore, il y a 20 ans un monument du patrimoine datant du XV siècle, le manoir de KERARIOU, objet jadis de carte postale, lui a été vendu par la commune en vue de sa restauration. Depuis, il s'écroule. Aucuns travaux de conservation n'ont été réalisés.

Certes, la validation du permis de construire accordé et contesté permettra la poursuite de cette saga sur trois ans dans l'attente d'autres épisodes.

Alors que son annulation, interdira toute construction ou limitera, en application du PLU, une construction sur 40 % du terrain à une hauteur au faîtage de 8 mètres au lieu des 16 mètres prévus.

Un tel jugement permettrait, à moindre coût pour les deniers de la commune, d'imposer un contexte plus favorable à redonner cet espace à la nature.

Car contrairement à ce que pense le maire Alain Faivre, ce n'est en masquant LES ROCHES BLANCHES avec 12 appartements et en transformant des garages en commerces que l'on va, sous couvert d'intérêts particuliers, développer l'attrait économique de Trébeurden.

L'intérêt général nous commande de préserver et valoriser LES ROCHES BLANCHES, ce bien commun, richesse écologique de notre patrimoine naturel et emblème de notre cité.

Le Tribunal Administratif statuera dans le deuxième semestre 2019.

AVENIR DU LITTORAL
mai 2019

www.trebeurden.org/littoral/

La POTINIÈRE actuelle (côté sud)

Projet masquant les " ROCHES BLANCHES " (côté nord)